

COMPTE- RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt
Présents	11	le 24 juillet à dix-neuf heures trente minutes
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM. NOUGIER Serge, TRICHARD Robert, RIGAUDEAU Jean-Marie, MMES DELUCHE Joëlle, CIBERT Catherine, MM. BONNAUD René, LEURS Patrick, CRUCHET Jean-Pierre, REBEYRAT Frédéric, PASCAL Michel, MME GIRAUD Nicole.

ABSENTS : /

Mme CIBERT a été élue secrétaire

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signer la feuille de présence, le feuillet récapitulatif et le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 puis après avoir constaté que le quorum est atteint, propose de débiter la séance.

M. REBEYRAT Frédéric arrive à 19 h 50 et M. CRUCHET Jean-Pierre arrive à 20 h ; l'un et l'autre avant le vote du Budget Primitif.

2020/33- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2020 avant le 31 juillet 2020

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif –Commune de l'exercice 2020 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	729 354.00	euros
Recettes	729 354.00	euros

Section d'investissement

Dépenses	396 872.00	euros
Recettes	396 872.00	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

2020/34 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2020 avant le 31 juillet 2020

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2020 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	63 595.00	euros
Recettes	63 595.00	euros

Section d'investissement

Dépenses	82 463.00	euros
Recettes	82 463.00	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une étude est en cours au niveau de la Communauté de Communes dans le cadre de l'obligation de transfert de la compétence assainissement aux intercommunalités en 2026.

Le cabinet d'étude réalise dans un premier temps un diagnostic des réseaux d'assainissement des communes.

M. le Maire a demandé à ce que celui de la commune de Nouic soit effectué dans les premiers afin que le projet de raccordement des villages de Lascoux à la station de Juniat et du village de Labussière à la station du Boucheron puisse avancer.

M. TRICHARD précise que ce projet implique l'obligation de modifier le zonage d'assainissement arrêté en 2004 par le Conseil Municipal de l'époque ; ce zonage n'intégrant pas les villages de Lascoux et Labussière en zone d'assainissement collectif.

2020/35- APPROBATION du PLAN d'AMÉNAGEMENT du LOCAL ASSOCIATIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'un local associatif dans un ancien appartement est en cours.

Le diagnostic amiante avant travaux a été effectué, les contrats des entreprises retenues pour les missions de bureau de contrôle et de CSPS ont été signés et notifiés.

Un plan d'aménagement de ce local est distribué aux membres de l'assemblée pour approbation.

De légères modifications seront probablement apportées au niveau des placards ; ces dernières seront minimales.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan d'aménagement établi par M. Jean-Luc FOUGERON, Maître d'œuvre.
- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes et notamment, l'autorise à déposer le permis de construire avec les plans précités.

Une discussion s'engage sur ce plan d'aménagement au cours de laquelle M. PASCAL fait un certain nombre d'observations notamment au niveau de l'isolation d'un mur intérieur ; M. le Maire suggère que cette question soit réglée ultérieurement avec la commission des travaux.

2020/36- APPROBATION du PLAN de FINANCEMENT du LOCAL ASSOCIATIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'un local associatif dans un ancien appartement est en cours.

Des modifications techniques ont été apportées au projet en phase Avant- Projet Détaillé (A.P.D) qui modifient le plan de financement de cette opération.

En phase APD le montant estimatif total :

- travaux s'élève à **114 000.00 € H.T**
dont 5 000.00 € H.T pour les travaux spécifiques à l'accessibilité PMR
- honoraires d'ingénierie pour mission de base- 12 % : **13 680.00 € H.T**
- frais divers et imprévus de chantier – 5 % : **5 700.00 € H.T**

Il convient d'ajouter :

- Honoraires mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : **858.00 € H.T (ATEC)**
- Diagnostic amiante avant travaux : **654.00 € H.T (AB Diag)**
- Mission CSPS : **1 225.00 € H.T (APAVE)**
- Mission de contrôle : **1 980.00 € H.T (SOCOTEC)**

Le montant global de cette opération est estimé à **138 097.00 € H.T.**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le Conseil Départemental ne subventionne pas les honoraires de l'ATEC.

Le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental au mois d'octobre 2019 a été établi avec le montant initial chiffré par les services de l'ATEC : **108 700.00 € H.T**

Les subventions attribuées par le Conseil Départemental dans le cadre des CTD pour l'instant à ce projet sont les suivantes :

Travaux et honoraires (sans accessibilité) :

- 1^{ère} tranche : **60 000.00 € H.T- taux : 30 %- 18 000. 00 € (réunion du 16 janvier 2020)**
- 2^{ème} tranche : **15 000.00 € H.T- taux : 30 % - 4 500.00 € (programmation mai 2020)**

Il reste donc à financer par le Conseil Départemental :

- 3^{ème} tranche : **56 388.22 € H.T – taux : 30 % - 16 916.47 €**
- Travaux – honoraires et divers spécifiques à l'accessibilité : **5 850.78 € H.T-
taux : 40 % - 2 340.31 €**

Le dossier de demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR a été déposé avec le chiffrage de l'Avant- Projet Sommaire –

- Montant des travaux : **123 000.00 € HT**
dont 28 500.00 € HT pour travaux spécifiques à l'accessibilité PMR
- honoraires d'ingénierie pour mission de base- 12 % : **14 760.00 € H.T**
- frais divers et imprévus de chantier – 5 % : **6 150.00 € H.T**

Le montant global de cette opération était estimé à **143 910.00 € H.T** dans ce dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'approuver le plan de financement définitif de cette opération en phase APD et de l'autoriser à déposer une demande modificative de subvention auprès des services départementaux.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, à l'unanimité,

- Arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses (H.T) :

Travaux hors accessibilité :	109 000.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre :	13 079.45 €
Imprévus :	5 449.77 €
Frais annexes :	4 717.00 € dont 858.00 € (ATEC)
Sous total	132 246.22 € dont 858.00 € (ATEC)

Travaux spécifiques à l'accessibilité PMR :	5 000.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre :	600.55 €
Imprévus :	250.23 €
Sous total	5 850.78 €

Total	138 097.00 €
<i>dont 858.00 € (ATEC)</i>	

TVA (20 %)	27 619.40 €
------------	-------------

Total TTC	165 716.40 €
-----------	--------------

Recettes

Conseil Départemental (CTD) :

(Hors accessibilité – sans ATEC) - 131 388.22 € H.T – 30 %	39 416.47 €
Accessibilité – 5 850.78 € H.T-40 %	2 340.31 €
	41 756.78 €

Etat (DETR) 143 910.00 € H.T – 30 %	43 173.00 €
-------------------------------------	-------------

Prêt à taux bonifié Conseil Départemental 2019	6 000.00 €
---	------------

Reste à charge pour la Commune	47 167.22 € H.T
	27 619.40 € TVA (20 %)
	74 786.62 €

Montant H.T	138 097.00 €
TVA (20 %)	27 619.40 €
Montant TTC	165 716.10 €

- Sollicite une subvention au taux maximum du Conseil Départemental dans le cadre des CTD 2020 pour les travaux hors accessibilité – (2^{ème} tranche : 15 000 .00 € H.T) et (3^{ème} tranche) - 56 388.22 € H.T et pour la partie spécifique accessibilité PMR de ce projet - 5 850.78 € H.T
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes et notamment, l'autorise à déposer un dossier de demande modificative de subvention auprès du Conseil Départemental.

2020/37- EXAMEN des DEMANDES de SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi de demandes de subventions depuis le début de l'année.

Une première sélection a été effectuée en réunion d'Adjoints.

Les demandes suivantes ont été retenues :

Association	Montant sollicité	Observations
Rand'eau Nature	/	
Ligue contre le Cancer	/	
Les Restaurants du Coeur	/	
Association Parents d'Elèves	/	
Association Parents d'Elèves	150.00 €	Participation cadeaux CP et CM2

D'autre part M. Cyril ALRIVIE, habitant de Juniat soumet un demande de sponsoring en Motocross. Il participe au championnat de ligue Nouvelle-Aquitaine en MX1 (catégorie 450 cm³) et propose de représenter la commune de Nouic : enseigne visible sur le camion, le pilote, la moto et si le budget le lui permet sur les tentes de paddock. Le budget prévisionnel de la saison 2020 est de 3 400 € et il précise que plus la participation est importante, plus l'enseigne sera visible.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide à l'unanimité,

- D'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant	Observations
Rand'eau Nature	200.00 €	
Ligue contre le Cancer	200.00 €	
Les Restaurants du Coeur	150.00 €	
Association Parents d'Elèves	250.00 €	

- D'ajourner la demande de sponsoring de M. Cyril ALRIVIE et de lui demander de venir en réunion pour présenter son dossier.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

2020/38- DEMANDE EXONÉRATION de LOYERS – RESTAURANT « LA TAVERNE »

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 20 juillet signé par M. et Mme CALONNE Didier et Madeleine dans lequel ils sollicitent une annulation des loyers de l'immeuble restaurant, au minimum pour la période de fermeture administrative (mi- mars à mai 2020 inclus).

Il est rappelé que le loyer mensuel est de 580 € et que le confinement est intervenu au début d'activité du restaurant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation des loyers des mois de mars-avril et mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'annulation des loyers des mois de mars – avril et mai 2020 de l'immeuble restaurant « La Taverne ».
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

2020/39- SERVITUDE pour PASSAGE de CANALISATION ASSAINISSEMENT de l'IMMEUBLE dit « ANCIEN PRESBYTERE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acte de vente de l'immeuble dit « ancien presbytère » a été signé à l'Office Notarial de Bellac le 2 juin 2020.

Cet immeuble n'étant pas raccordé au réseau d'assainissement construit depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 2020/08 en date du 27 février 2020 d'exonérer les acquéreurs de taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

En revanche les acquéreurs paieront les travaux de raccordement de l'immeuble au réseau.

Techniquement, ce raccordement doit se faire sur le réseau situé rue Henri Moreau ; c'est-à-dire que la canalisation doit traverser les parcelles cadastrées section B n° 1176 et B n° 186 appartenant à la Commune. Il convient donc de créer une servitude pour le passage de cette canalisation.

Le tarif pour établissement d'un acte notarié pour cette servitude a paru prohibitif à M. le Maire ; il propose donc au Conseil Municipal que cette opération soit réalisée par voie d'acte administratif rédigé par les services communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à établir un acte administratif de servitude pour passage d'une canalisation d'assainissement sur les parcelles cadastrées section B n° 186 et 1176.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

2020/40- COMPTE RENDU DES ARRETES pris en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Vu la délibération du 3 juillet 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire expose les arrêtés pris depuis le dernier Conseil

- **Arrêté du 17 juillet 2020** : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée section B n° 1145 située 3, place Sainte Quitterie
- **Arrêté du 22 juillet 2020** : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées section A n° 625, 627 et 628 situées La Guyonnerie et 13, La Guyonnerie

Le Conseil Municipal,

- Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte- rendu.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 : Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 portant prescription des mesures de restriction des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne jusqu'au 17 août 2020.*
- *SIDEPA : réunion prévue le 30.07.2020 à 14 h 30. MM. TRICHARD et PASCAL représenteront la Commune à cette réunion*

- **Commissions intercommunales Communauté de Communes :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCHLeM va mettre en place un certain nombre de commissions auxquelles les Conseillers Municipaux peuvent participer.

Il donne lecture du libellé de ces dernières et précise que :

- *lui-même fera partie des commissions : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Politique santé - Ordures ménagères et Aire d'accueil des Gens du Voyage*
- *M. TRICHARD fera partie des commissions Energies renouvelables / GEMAPI – Ordures ménagères et Aire d'accueil des Gens du Voyage*
- *Mme DELUCHE fera partie des commissions Culture et Tourisme*

Aucun Conseiller ne se propose pour faire partie des commissions intercommunales.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. TRICHARD sera candidat (titulaire) pour représenter la CCHLeM au Syndicat Intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) et que lui-même sera candidat pour représenter la CCHLeM au Conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin (HIHL)

- **Personnes isolées :** Mme DELUCHE expose au Conseil Municipal qu'en période de canicule elle procède à l'appel de personnes âgées et/ou isolées et demande aux membres de l'assemblée de signaler en Mairie les coordonnées des personnes âgées et/ou isolées dont ils auraient connaissance.
- **Tennis Club de Nouic :** M. PASCAL demande si la municipalité a connaissance de la situation actuelle du club de tennis. M. le Maire répond que M. Roland REIX en est Président et que ce club n'a pas d'activité depuis de nombreuses années.

Le Maire,

Serge NOUGIER



Séance levée à 22 h 30

Affiché le 31 juillet 2020